

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 18 OCT. 2023

**OBJET :**

Délégation de compétence en matière de Droit de Prémption Urbain au profit de la commune de Livron-sur-Drôme, parcelles BC 19 et BC 768

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 27

N° 2023.10.04

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ, Emmanuelle GIELLY

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle à l'assemblée l'emplacement réservé n°6, inscrit au Plan Local d'Urbanisme concernant la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour le secteur Saint Blaise et la nécessité de réaliser celui-ci dans le cadre de la gestion du risque inondation des « ruisseaux nord ».

**Exposé de la délibération :**

Monsieur Philippe CHAVE informe de la réception, le 7 septembre 2023, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) de Maître Olivier METRAL, notaire à Livron-sur-Drôme, informant de la cession par Madame MONPROFIT, des parcelles cadastrées BC 19 et 768, situées Saint Blaise Nord.

La parcelle BC 768 étant grevée de l'emplacement réservé n°6, inscrit au PLU pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, ouvrage d'intérêt général pour la gestion du risque inondation du secteur, il est nécessaire de procéder à l'acquisition par voie de préemption des parcelles objet de la présente déclaration d'intention d'aliéner.

Pour ce faire, par courrier du 13 septembre 2023, il a été demandé à la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, bénéficiaire du droit de préemption urbain, de déléguer à la Commune l'exercice de ce droit en application de la délibération du conseil communautaire de la CCVD n° 1/11-05-17/C du 11 mai 2017.

Le Conseil Communautaire, en séance du 26 septembre 2023, a accepté de déléguer le droit de préemption urbain à la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :**

- **ACCEPTÉ** la délégation du droit de préemption urbain en vue de l'acquisition par voie de préemption des parcelles objet de la DIA enregistrée sous le numéro 026 165 23 D 104 ;
- **VU** l'avis du Service du Domaine consulté ;
- **DÉCIDE** de préempter les parcelles situées Saint Blaise Nord, cadastrées BC 19 et 768 pour une superficie totale de 2197 m<sup>2</sup>, au prix et conditions indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 5 000 € ;
- **DÉCIDE** de prélever la dépense relative aux frais d'actes sur les crédits inscrits au budget de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in cursive over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE LIVRON-SUR-ROHNE' and the number '26260' at the bottom. There are two small stars on either side of the central figure.

La secrétaire de séance,



The image shows a handwritten signature in cursive.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 18 OCT. 2023